

ENGAGEMENTS SUR LES EPREUVES

Suite au retard pris dans l'enregistrement des licences par les services du Comité régional, les coureurs qui ne pourront pas être engagés par leur club, à partir du site internet fédéral, auront la possibilité de s'engager sur place dans les épreuves de début de saison, sans majoration tarifaire, en présentant aux arbitres la feuille jaune de demande de licence 2014, tamponnée et datée par le Comité régional.

Par mesure d'anticipation, et afin de soulager le travail lors de la prise des dossards, les responsables de clubs ont la possibilité d'engager leurs coureurs, en envoyant par mail à Jean-François MAILLET (jf.maillet@cif-ffc.org) la liste de leurs coureurs, trois jours francs avant l'épreuve concernée, soit :

- Le **mercredi 26 février avant 20 heures** pour les épreuves du samedi 1^{er} mars ;
- Le **jeudi 27 février avant 20 heures** pour les épreuves du dimanche 2 mars ;
- Le **jeudi 6 mars avant 20 heures** pour les épreuves du dimanche 9 mars.

Les responsables de clubs devront envoyer la liste de leurs coureurs, en précisant l'épreuve, la date et la catégorie de l'épreuve, en complétant un fichier Excel (ou OpenOffice) selon le modèle ci-dessous :

Nom	Prénom	Club	Catégorie	N° de licence

Remarques :

- Les droits d'engagement seront à payer sur place par le coureur ou le club.
- Si un coureur est absent au départ, le droit d'engagement sera prélevé sur le compte engagements du club.
- Les coureurs engagés selon cette procédure seront ajoutés à ceux inscrits sur le site fédéral. Dans le cas où le nombre d'engagés serait supérieur à la limite autorisée par l'organisateur, priorité sera donnée aux coureurs inscrits sur le site fédéral. Les clubs, dont les coureurs ne seraient pas retenus, seront alors avisés par mail à la clôture.

Cette mesure exceptionnelle est provisoire, et prendra fin dès que la situation sera revenue à la normale. L'information sera relayée sur le site internet régional.

Le Secrétaire général

Jean-François MAILLET